

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 1 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistreme nt REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | concentration | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--|---------------|--------------------------------------|---------------------------------|---|---------------|--------------|------------------------------|-------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate 10101-89-0 | 5 - <10 | 01-2119489800 -32-XXXX | - | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) | - | - | - | - |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | 0.1 - <0.5 | 01-2119457892 -27-XXXX | 215-185-5 (011-002-00-6) | Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290) | | 1 | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | Numéros CE | Numéros CAS | DL50 par voie | DL50 par voie | Inhalation, | Inhalation, | Inhalation, |
|---------------------|----------------|-------------|---------------|---------------|-----------------|----------------|----------------|
| | (Numéro | | orale mg/kg | cutanée mg/kg | CL50 - 4 | CL50 - 4 | CL50 - 4 |
| | index) | | | | heures - | heures - | heures - gaz - |
| | | | | | poussières/br | vapeurs - mg/L | ppm |
| | | | | | ouillard - mg/L | | |
| Hydroxyde de sodium | 215-185-5 | 1310-73-2 | - | - | - | - | - |
| | (011-002-00-6) | | | | | | |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

FCLP; France - FR Page 2 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Les poussières sont irritantes

pour les yeux et les voies respiratoires.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FCLP; France - FR Page 3 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

minimiser la dispersion. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Prévenir la

formation de nuages de poussières.

Éviter toute génération de poussières. Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier Méthodes de nettoyage

les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser l'équipement

de protection individuel requis.

Prévention des dangers

secondaires

Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes

d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------|------------------|--------------------------------|
| Hydroxyde de sodium | - | TWA-VME: 2 mg/m ³ ; |
| 1310-73-2 | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

FCLP; France - FR Page 4 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du

Lunettes de sécurité étanches.
Vêtements de protection adaptés.

corps

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPoudreCouleurBlanc

Odeur Aucune information disponible.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucun(e) connu(e)

non applicable.

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclairAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température de décompositionAucun(e) connu(e)

pH Aucune donnée disponible

pH (en solution aqueuse) 9.6 - 11 solution (6 %) **Viscosité cinématique** Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique 17000 - 23000 mPa s

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau.

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 5 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

FCLP; France - FR Page 6 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

| Nom chimique DL50 par v | | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|---------------------|----------------------|-------------------------|---------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate | | =7400 mg/kg (Rattus) | - | - |
| | Hydroxyde de sodium | = 325 mg/kg (Rat) | = 1350 mg/kg (Rabbit) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

o o a i a i i a

Sensibilisation respiratoire ou D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 7 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organism es | | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|---|---|-------------------------------------|--|-----------|------------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate 10101-89-0 | CE50 (72h) >100 mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus) | mg/Ĺ | - | CE50 (48h) >100 mg/L (Daphnia magna) | | |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | - | LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | - | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|------------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate | Pas de PBT/vPvB |
| Hydroxyde de sodium | Pas de PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

l'environnement

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FCLP; France - FR Page 8 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballagenon réglementé14.5 Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballagenon réglementé14.5Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FCLP; France - FR Page 9 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|---|-------------|---|
| Microparticules de polymères synthétiques (SPM) | | 78 |

78

Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable.

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

FCLP; France - FR Page 10 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

| Méthode de classification | | | | | |
|---|-------------------|--|--|--|--|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée | | | | |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul | | | | |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul | | | | |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul | | | | |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Mutagénicité | Méthode de calcul | | | | |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul | | | | |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul | | | | |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul | | | | |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul | | | | |
| Ozone | Méthode de calcul | | | | |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FCLP; France - FR Page 11 / 12

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la date 13-déc.-2024

Date de révision 29-sept.-2025 Numéro de révision 8

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 29-sept.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2 6 15

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 12 / 12